Vive Blondin !
Notre brillant Député

LES DISCOURS
DE
M. P. E. BLONDIN,
A OTTAWA

Il se distingue !
Il nous honore !

Vive Blondin !
Notre brillant Député

LES DISCOURS
DE
M. P. E. BLONDIN,
A OTTAWA

Il se distingue !
Il nous honnore !



M. P. E. BLONDIN, candidat autonomiste dans le Comté de Champlain.

Revendication Pour La Tuque

Monsieur l'Orateur,

Je regrette de contribuer à prolonger ce débat et d'abuser du temps précieux de cette Chambre, pour me servir d'une expression que je trouve d'ordinaire en tête des plus longs discours qui vous sont adressés, mais je croirais manquer à mon devoir si je restait silencieux sur cette question.

Je suis convaincu très sincèrement, et de la manière la plus désintéressée possible tant au point de vue politique qu'à tout autre point de vue, qu'une enquête générale s'impose, non pas dans un district seulement, non pas seulement sur le mesurage, la classification, la surveillance et l'inspection ; mais encore sur toutes les méthodes suivies pour la construction du Transcontinental national, section est d'un bout à l'autre de la ligne..., et j'affirme que l'opinion publique la réclame.

En conséquence, je demande une enquête générale, honnête, publique, complète, sans entraves de procédure et de politique, suivant les conclusions de l'amendement proposé par mon honorable ami le député de Simcoe (M. Lennox) et non pas une inquisition sommaire, restreinte, privée, arbitraire, et plutôt moyennageuse, comme tend à nous l'imposer la résolution de l'honorable Premier ministre.

Devant l'énorme gravité de l'accusation portée par Monsieur Lumsden, à cause de la haute position de ce Monsieur, à cause de sa parfaite intégrité, de sa compétence et de l'autorité de sa parole dont personne dans cette Chambre n'a le droit de douter, à cause de la différence inexplicable et alarmante que nous trouvons entre le coût estimé du Transcontinental,— une bagatelle, quand ces honorables messieurs l'ont entrepris — et la somme monstrueuse qu'il nous coûte et qu'il va nous couter, je dis, monsieur l'Orateur, qu'une enquête générale s'impose, et tous les discours des honorables membres de la droite m'ont convaincu plutôt du défaut de leur mode politique, de leur candeur, que du non fondé de mon affirmation.

En face de leurs déclarations, je me demande, Monsieur l'Orateur, par quelle perversion des lois les plus élémentaires de la logique,—j'allais dire de la morale,—ces honorables messieurs peuvent sentir de l'inclination, et une apparente satisfaction à tourner d'abord toute leur amertume, leurs doutes et leur malveillance contre le bon et fidèle serviteur qui a eu le courage de faire son devoir, à son propre détriment, sans égard pour son intérêt, pour le bien du pays, et à donner toutes leurs sympathies à ceux-là mêmes contre qui les premières préventions

existent, contre qui la réprobation devra exister ?

Mais ma courte expérience dans cette Chambre m'a appris que ce gouvernement a beaucoup plus de tendresse pour ses amis politiques prévaricateurs que pour leurs juges intègres,et chaque fois qu'une enquête a dévoilé la malversation et le vol, les coupables et les criminels ont toujours trouvé dans cette Chambre un gouvernement et des ministres disposés à discréditer, même à déshonorer les tribunaux, pour mieux absoudre et sauver les condamnés.

En passant, qu'il me soit permis de dire à ces messieurs de la droite qui aiment tant à ressasser les scandales de l'administration conservatrice, que s'il existait des scandales alors les gouvernements conservateurs n'ont jamais cherché à empêcher les enquêtes. Et l'on peut dire glorieusement de ceux qui présidaient à la chose publique, dans le temps, ce que dit un personnage classique :

Et quand nos vieux héros avaient du mauvais sang,
Ils eussent, pour le perdre, ouvert leurs propres flancs.

Et à quel autre but tend la résolution de l'honorable Premier Ministre, si ce n'est à discréditer encore une fois, l'accusateur public, en instituant une recherche sur la vérité de de ses affirmations ? Je dis, monsieur l'Orateur, que nous n'avons pas plus le droit de douter de la parole de Monsieur Lumsden que nous n'avons le droit de douter de celle d'un ministre siégeant sur les banquettes du Trésor. Je dis que le simple bon-sens nous défend de douter de la parole de M. Lumsden. Je dis que ses accusations doivent être tenues comme vraies ; et que si elles sont vraies pour un district, que si le vol et la surclassification ont existé dans un district, en particulier, nous avons raison de conclure que ces malversations peuvent et doivent avoir existé dans d'autres districts, et que par conséquent,une enquête générale s'impose au plus tôt afin d'arrêter ce coulage du Trésor, afin d'enrayer ce fléau qui ruine le pays.

Le gouvernement oserait-il prétendre qu'il a toutes les informations nécessaires sur les autres districts, et qu'une enquête ne pourrait rien révéler?

Si telle est sa prétention, qu'il me permette de lui dire qu'il se trompe, et en voici un exemple entre mille. L'an dernier, le 12 mai, je posais la question suivante, rapportée à la page 6603 des débats, à l'honorable ministre des Chemins de fer :

Quel est le montant total des dommages causés annuellement aux travaux du Transcontinental national par la crue des eaux jusqu'à ce jour, en amont de La Tuque, depuis ce dernier endroit jusqu'au creek à Ludger Noël. ?

La réponse a été rien moins que candide, la voici :

Il n'y a aucun dommage.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je suis allé moi-même sur les lieux, j'ai examiné de mes propres yeux, j'ai entendu les témoins de l'endroit, et j'affirme ici que l'honorab,e ministre a été ignominieusement trompé et qu'il a par là même trompé la Chambre, que des dommages existaient pour un montant très considérable.

Voilà, monsieur l'Orateur, un fait qu'une enquête générale nous permettrait de démontrer.

Est-ce que le Gouvernement ne cherche pas plutôt à empêcher la lumière de se faire ? Je suis enclin à le croire, et si tel est le cas, je puis le féliciter de sa sagesse car il a bien raison de craindre l'opinion publique.

A part les accusations qui nous viennent de tous côtés, à part des montagnes d'informations,— pour me servir d'une parole chère à l'honorable Premier Ministre,— une enquête me permettrait de faire connaître au public, qui est à bon droit inquiet et soupçonneux, les raisons qui ont fait choisir un marais, un véritable marais, pour cour de garage, du Transcontinental, de préférence au site magnifique de La Tuque qui était tout désigné d'avance comme l'endroit le plus splendide à cette fin.

L'honorable président de la commission du Transcontinental, lors d'un voyage à La Tuque, n'avait pas caché son admiration pour ce dernier endroit et il ne pouvait pas s'expliquer comment on en choisirait un autre.

L'ingénieur en chef de la section de Québec, M. Doucet, avait, lui aussi tout d'abord incliné pour ce dernier endroit, et la main de l'un ou de l'autre de ces messieurs en avait dessiné le plan de circuit sur une carte de La Tuque.

Pour quelle raison a-t-on subitement changé d'opinion, contre les lois du bon sens, de l'économie et du génie civil ?

C'est encore là un point qu'une enquête générale nous permettrait d'éclaircir.

Mais, monsieur l'Orateur, je comprends que la nature de cette discussion ne me permet pas d'entrer dans les détails de ces questions. J'ose croire cependant que ces faits succints, joints à ceux déjà cités par les honorables députés qui m'ont précédé, démontreront, si non au gouvernement, du moins au pays, qu'une enquête s'impose, et que les conclusions de l'amendement de mon honorable ami, le député de Simcoe, devraient être accordées.

Discours de M. P. E. Blondin au banquet R. L. Borden à Ottawa

Premier discours de M. Blondin, à son arrivée à Ottawa, lors d'un banquet à M. R. L. Borden, Novembre 1908.

Paroles franches, et fières revendications.

(La Santé de la Province de Québec).

Monsieur le Président,

Messieurs,

Au nom des nouveaux membres de ma Province, je vous remercie de l'accueil enthousiaste et trop flatteur que vous faites à cette santé.

Et pour moi personnellement, je suis tenté d'avouer qu'en acceptant d'y répondre en FRANÇAIS, je me savais acquise d'avance la sympathie non seulement des députés anglais de Québec, mais aussi de vous tous, Messieurs, venus des différentes Provinces du Dominion Anglais, et qui formez avec moi la loyale opposition de Sa Majesté dans la Chambre des Communes du Canada.

Et en effet, depuis l'ouverture de cette session, il nous a été donné, à nous, nouveaux membres, de constater que ce qui a existé aux jours glorieux du parti conservateur, et qui a fait sa force ;—(que ce qui doit exister encore et toujours, si nous voulons que l'avenir soit digne du passé,)— existe aujourd'hui à un dégré éminent :— Je veux dire, la sympathie des Provinces-Sœurs pour la Province de Québec.

Et hier encore, en vous joignant unanimement à nous et en supportant vigoureusement une mesure qui ne concernait que les intérêts de la Province de Québec, qui ne favorisait que Québec, et Québec seule, vous avez donné un démenti, comme j'espère et je sais que vous en donnerez encore par milliers, un démenti aux accusations de fanatisme que le parti libéral a trop lancées contre vous dans ma Province, au cours de ces dernières années.

Cette sympathie, Messieurs, si nous en sommes fiers,— nous croyons aussi la mériter.

Certes, chez nous, il est vrai que nous avons une mentalité, une croyance, une nationalité distinctes, auxquelles nous tenons plus qu'à la vie, plus que tout au monde ! Distinctions, il est vrai, mais distinctions que les plus grands politiques de l'Angleterre ont proclamées devoir être respectées scrupuleusement, respectées entièrement, pour le bien de ce pays, pour la sécurité de l'Empire même !

Mais ces traits distinctifs se fondent chez nous en un seul tout : le nom canadien ! en une seule ambition ; celle qui est au cœur de tous les enfants de ce pays, d'un océan à l'autre, celle de voir notre Canada

heureux, grand et prospère! Et ma race va, chantant partout et toujours : "Le Canada,...... terre de ses aïeux ; le Canada, son pays, ses amours !" Elle n'a pas d'autre patrie, ELLE N'EN A PAS EU, ELLE N'EN AURA JAMAIS D'AUTRE !

Et j'arrête là, Messieurs, des considérations qui pourraient être plus longues. La figure distinguée du chef vénéré de la Province de Québec, M. Monk, que vous avez placé le **premier**, auprès de ce premier chef, aussii vénéré, M. Borden,... ses paroles, ses actes vous traduisent plus éloquemment que je ne pour rais le faire, les sentiments de ma Province à l'égard de vous tous, et à **l'égard du** D[illegible] nion.

Et si nous sommes ici, nouveaux députés, français et catholiques d'une Province française et catholique, au milieu de vous qui êtes d'une langue et d'une croyance distinctes, c'est que l'histoire nationale nous a appris que le parti conservateur a été, et ne peut cesser d'être, sans renier ses origines, le Protecteur des principes fondamentaux du droit, de la justice et de l'équité, — depuis le jour où il écrivit cette constitution qui protège et conserve nos droits, jusqu'au jour où avec Sir Charles Tupper, il défendait les droits d'une minorité, et subissait pour nous une défaite plus glorieuse et plus féconde que certaine victoire plus éclatante, mais moins honorable.

Et c'est parce que nous croyons que le vieux Credo politique du conservatisme en ce pays est profondément gravé dans votre cœur, M. Borden, c'est parce que nous croyons qu'il est également ancré dans votre cœur, àtous Messieurs,que nous sommes ici, nous, les nouveaux membres, soldats de votre armée, prêts à combattre coude-à-coude avec vous, et prêts à vous soutenir loyalement, en tout et partout, dans la défaite, dans la victoire, pour le plus grand bien du pays.

Sirs,—

I am through, and the only words I may utter in your own language are these : let our leaders stand by that flag, — let each of us stand by our leaders, and if we are few from Québec now, we will bring the whole lot with us after new elections.

Discours prononcé en réponse à L'Hon. Brodeur sur l'élection de Drumond-Arthabaska

M. P. E. BLONDIN (Champlain): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole en anglais, je me sens obligé de réclamer votre indulgence. Je n'aurais pas eu une telle hardiesse si mon plus ardent désir n'était de me faire comprendre par tous les membres de la Chambre. En dépit de tout ce que les journaux ont publié, en dépit de toutes les assertions contraires que l'on a faites en cette Chambre, j'affirme ici, de mon siège de député, j'affirme en présence de mes compatriotes que pendant toute la durée de la campagne électorale dans Drummond-Arthabaska, nous qui avons combattu le candidat ministériel, nous sommes restés fidèles à notre roi, à notre pays et aux principes que nous croyons véritablement être ceux du parti conservateur. (Protestations).

Je dois dire tout de suite, monsieur l'Orateur, que je ne m'attribue ni mérite ni démérite du résultat de l'élection de Drummond-Arthabaska, car avant même que je me rendisse dans cette division électorale, avant même qu'aucun de mes amis s'y rendît, les électeurs avaient résolu de voter contre la loi du service naval. J'ai moi-même entendu certains organisateurs et des amis des députés ministériels dire que les choses allaient mal dans Drummond-Arthabaska à cause de cette fichue loi du service naval.

Je suis fort aise que mes honorables amis de la droite, se fondant sur les comptes rendus des journaux, aient cherché à me faire passer pour avoir dit que les Canadiens français font fi de l'opinion des autres provinces sur cette question de la marine de guerre. Ce n'est pas précisément ce que j'ai dit, mais je me suis exprimé dans ce sens, et voici comment c'est arrivé. Nos adversaires cherchaient à prendre les citoyens de Drummond-Arthabaska par la peur dans le but de les empêcher de se prononcer librement sur cette question, leur disant que s'ils agissaient de la sorte, les autres provinces useraient de représailles à leur égard. On voulait faire croire aux électeurs de Drummond-Arthabaska que les provinces anglaises sont peuplées de fanatiques et de gens à l'esprit étroit. C'est pour cela que j'ai dit à mes compatriotes de ne pas craindre les provinces anglaises.

Certains de nos honorables amis de la droite ont dit à la population de Drummond-Arthabaska que c'est à la Grande-Bretagne que nous sommes redevables de tout ce que nous sommes et de tout ce que nous avons, et moi, suivant en cela l'exemple de sir Charles Tup-

per, de sir Richard Cartwright et de nombre de membres de cette Chambre qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, j'ai répondu que ce n'était pas vrai.

Les journaux ne sont pas seuls à se tromper ; l'honorable ministre (M. Brodeur) qui vient de reprendre sa place a lui-même commis une inexactitude en parlant de certaine caricature que, à l'entendre, l'on aurait répandue dans Drummond-Arthabaska. Il a dit à ce propos:

"Les Nationalistes ont distribué aussi des gravures dans le comté. J'en tiens une à la main. Naturellement, pour eux, le drapeau anglais n'est rien. Peu importe qu'on le piétine. Cette petite caricature cependant montre quel esprit anime le parti conservateur de la province de Québec. Elle représente Baptiste fumant sa pipe tranquillement et tenant l'Union Jack à deux mains. Derrière lui est l'Anglais John Bull. Baptiste a enlevé son habit et l'a accroché à un arbre et l'Anglais lui dit : "Tiens le drapeau Baptiste, et pendant ce temps, je vais avoir soin de ton habit".

Cette caricature et la légende qui l'accompagne n ont jamais été imaginées par les nationalistes: c'est une création de l'honorable ministre lui-même et non du "Nationaliste". Elle est reproduite du "Canada", et le journal que le ministre tenait à la main portait une inscription qui devait le mettre au fait de cette circonstance. Je n'entends pas faire perdre le temps de la Chambre en faisant des citations ; qu'il me soit néanmoins permis de citer, à titre d'échantillon de comptes rendus de journaux, un extrait de l'"Evening Recorder", de Brockville, journal que je croi être l'organe de l'un des minis tres.. Voici ce qu'on lisait dan son numéro du 19 novembre :

"On portait beaucoup d'intérêt à la cérémonie d'hier, car le nouveau député d'Arthabaska devait y assister. Ce Nationaliste arriva, et il est d'usage de saluer l'entrée d'un nouveau député par de vigoureux applaudissements ; mais l'accueil silencieux qu'on lui fit n'eût d'égal que celui qu'eût M. Monk quand il prit son siège."

Le ministre de la Marine et des Pêcherires prétend que la caricature dont je viens de parler a, de même qu'une autre, été répandue dans le comté de Drummond-Arthabaska au cours de la campagne électorale. Il se trompe encore. Qu'il se reporte au journal où il l'a découpée trois jours après l'élection. Il constatera qu'elle fut publiée

Qu'on me permette de citer un extrait d'un discours prononcé par le ministre de la Marine, lui-même, en 1896, lorsqu'il a voté contre le budget de la milice. Que disait-il de l'Angleterre dans cette circonstance ? Voici:

"J'ai toujours entendu dire que, si, par impossible, nous avions une guerre au Canada, nous aurions le droit de comp-

ter sur la protection de l'Angleterre, que la seule raison du maintien du lien colonial était que, dans le cas où nous aurions des difficultés internationales, nous pouvions compter, avec certitude, sur l'appui de l'Angleterre

"Eh bien! Monsieur le président, je regrette d'apprendre que dans le cas actuel le Gouvernement a acheté ces fusils de l'Angleterre, non pas d'un particulier, non pas d'une compagnie particulière, mais qu'il a acheté ces armes du gouvernement anglais, et que ce gouvernement nous demande de lui en rembourser le montant. Est-ce là la protection promise par l'Angleterre au Canada ? Est-ce là la position qui nous est faite comme colonie ? Je crois que nous aurions raison de nous attendre à toute autre chose de la part de l'Angleterre.".

Pendant la lutte électorale de Drummond-Arthabaska, les députés de la droite ont répété leurs anciens discours sur la question Riel et la question d' écoles du Manitoba, discours dans lesquels ils faisaient appel aux préjugés nationaux. Ils ont été élevés à cette dans ma province, depuis qu'ils sont au pouvoir, ils ont tenté d'exploiter de leur mieux le cri de race.

La première raison pour laquelle nous avons combattu la loi du service naval dans Drummond-Arthabaska, c'est qu'elle constitue un danger pour les relations qui existent entre la Grande-Bretagne et le Canada, et j'ai déclaré partout que nous étions prêts à sacrifier notre vie pour la défense de notre patrie et le maintien de la suprématie britannique.

Je ne traiterai pas ce sujet plus longtemps. Tout ce que je désirais faire, c'était d'expliquer mon attitude et, avant de reprendre mon siège, je désire protester au nom des électeurs de Drummond-Arthabaska et de toute la province de Québec contre la conduite des membres de la droite qui veulent faire croire à la Chambre et au pays que la population de Québec est incapable de juger une question impartialement, mais se laisse aisément influencer par les cris de race et les préjugés. En dépit des cris de race, la Province de Québec a donné son appui à feu sir John Macdonald durant dix-huit années et, le moment venu, la population de Québec prouvera au pays qu'elle peut décider les questions publiques sans tenir compte de sa nationalité et donner son appui à un Anglais aussi bien qu'à un Canadien-Français.

Discours de M. P. E. Blondin sur la défense navale du Canada

M. P. E. BLONDIN (Champlain) (texte): Monsieur l'Orateur, je me permettrai de féliciter tout simplement l'honorable député de Chambly-Verchères (M. Geoffrion), de son magnifique oratoire, mais je ne crois pas devoir le suivre dans le dédale plus ou moins obscur de son argumentation. Il ne s'est pas même efforcé de nous prouver qu'il était autorisé de de décider l'importante question qui est devant cette Chambre par son souverain, qui est le peuple, ou qu'il a reçu un mandat à cet effet.

Malgré le regret que j'en éprouve, je me sens obligé de protester hautement à la fois contre la politique du gouvernement et contre celle de mon propre parti, sur cette question de la création d'une marine Canado-Impériale, ou d'une contribution en argent.

Et en me levant pour appuyer l'amendement proposé par l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk), par lequel il demande un appel au peuple préalablement à aucune décision en cette matière, j'ai la pleine conscience de n'obéir qu'à la stricte dictée de mon respect pour le peuple et les institutions de ce pays, comme l'honorable député l'a fait lui-même.

Je ne veux pas douter de la sincérité des orateurs qui m'ont précédé, ni rechercher jusqu'à quel point l'effort oratoire remplace la logique et parfois la vérité, dans leurs discours ; mais vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de dire que l'argumentation de mon honorable ami de Jacques-Cartier est encore intacte malgré ses assauts plus brillants et astucieux que sérieux et convainquants.

Son discours domine encore ce débat, plutôt obscurci, de toute la hauteur lumineuse du principe qui l'a inspire ; et il restera, comme on l'a déjà dit : "une page d'histoire vraie, un monnment de logique et de bon sens", dans nos annales parlementaires.

On a beaucoup parlé jusqu'ici, des dangers de toutes sortes, qui, à mon sens, menacent bien plus les rives lointaines de l'imagination que celles de notre patrie ; mais on a peu ou point parlé du grand danger, du seul vraiment évident et vraiment imminent qui menace le plus cher et le plus sacré de nos droits : celui du gouvernement de ce pays par le peuple et non par des ministres autocrates, celui du gouvernement de ce pays par le peuple et non par cent quarante députés sans mandat et sans autorisation. Car, c'est sans mandat de lui, sans sa connaissance et sans son consentement que ces honorables

messieurs proposent et sanctionnent cette mesure extraordinaire qui, de l'aveu de tous, dépasse en importance et en conséquences formidables les plus angoissants problèmes qui aient jamais ému ce pays. Et, je demande à ces messieurs quand le peuple, qui est après tout le seul maître, le seul souverain de ce pays, (car en terre britannique, le roi lui-même n'est que le représentant suprême de la volonté nationale), je demande dis-je, à ces messieurs de la droite, quand le peuple leur a-t-il donné mandat de mettre une telle politique à exécution ?

A quoi sert d'invoquer la résolution du 29 mars 1909, qui n'a pas plus lié les membres de cette Chambre que les mille et une autres résolutions adoptées comme celle-ci, à l'unanimité, et qui reposent maintenant et pour toujours dans le large cimetière du gouvernement où elles n'entendront jamais la trompette de la résurrection ?

Et en admettant que cette résolution ait pû nous lier, par quelle magie de la logique, peut-on prétendre qu'elle puisse lier le peuple qui n'y a pas pris part, qui ne s'y est pas engagé, et qui ne l'a pas autorisée ? Et le rapport des différentes Conférences Impériales, dont on invoque la longue publicité, fournit-il un argument plus sérieux et plus justifiable que le premier, pour refuser un appel au peuple ?

Ce rapport, qui peut contenir, mais infiniment moins qu'on ne l'a dit, quelques germes imperceptibles de la politique actuelle, pour peu qu'il ait été communiqué aux électeurs, à la masse du peuple, y a été interprété comme contenant le refus absolu du Canada d'entrer dans la politique impériale, et comme rien autre chose ; et voilà tout ce que le peuple de ce pays en a jamais connu. Et qui peut me contredire ici, si j'affirme que jamais ce gouvernement, ni l'honorable premier ministre, ni aucun de ses partisans, n'ont jamais rien fait jusqu'à présent pour changer ou détruire cette croyance populaire ?......

Jamais non plus ils ne lui ont dit un seul mot de la politique qu'ils nous soumettent aujourd'hui.

Quelques honorables ministres sont venus dans mon comté, lors des dernières élections ; ils ont gardé le silence le plus entier sur cette question.

Et je reste encore dans les bornes de la vérité, et de la modération si je dis que c'est plutôt tout le contraire de la politique actuelle qu'ils ont prêché lors des dernières élections et depuis l'origine de cette question, et je n'en veux citer qu'une preuve entre mille. Voici ce que disait "le Canada" du 5 Octobre 1903, dans un article intitulé "Participation Militaire":

"Il suffirait de quelques exaltés, passant une résolution et demandant l'intervention, pour que l'Angleterre prenne le Canada au mot et lui dise : C'est

bon, envoyez vos soldats et vos vaisseaux. Et nos braves Canadiens seraient obligés d'aller se battre pour les beaux yeux de la Macédoine et pour la grande joie de bachi-bouzouczs. Tandis qu'en restant comme nous sommes, personne ne peut nous demander de marcher. Que ceux qui passent des résolutions y aillent si cela leur plaît, mais les Canayens ne marchent pas. Ah oui, conservons longtemps le "statu quo", c'est notre salut. Maintenons fermement pouvoir sir Wilfrid Laurier qui a donné au peuple canadien l'assurance de ne pas laisser entraîner notre p. ys dans le tourbillon militaire, ni dans les querelles d'autrui. Nous sommes bien, restons comme nous sommes."

Mais pour éviter ce point qu'ils ne peuvent nier, nos honorables collègues ont eu recours depuis le commencement de ce débat, à leur tactique habituelle de taire leurs faiblesses et leurs péchés ; ils n'en ont point parlé. Et pour échapper aux conséquences rigoureuses de ce fait évident, ils se sont efforcés de diminuer en apparence, aux yeux du public, l'énormité de l'entreprise dans laquelle ils vont nous jeter, et de réduire aux proportions d'une bagatelle les sommes fabuleuses qu'elle va nous coûter.

Ils ont dû admettre, cependant, que la première dépense sera de quinze millions au moins. Et si nous tenons compte de cet important aveu du premier ministre "qu'il en sera peut-être de ces prévisions comme de celles du Transcontinental, et qu'il pourra s'ensuivre des dépenses beaucoup plus lourdes",— si nous tenons compte des détails nouveaux que chaque jour nous apporte, toujours de plus en plus considérables, comme par exemple de cette évaluation de l'amiral Kingsmill, que l'Honorable Ministre de la Milice paraissait si effrayé de nous communiquer, l'autre jour, nous devons, sans effort d'imagination, porter cette dépense initiale à vingt-cinq millions, plutôt qu'à quinze millions.

Et ce n'est là qu'une partie de la vérité ; car ces honorables membres se sont bien gardés d'écarter devant les yeux du public le voile qui lui dérobe encore les obligations de l'avenir, ce gou fre du militarisme dont l'honorable premier ministre nous parlait autrefois d'une manière si éloquente, et que l'expérience des vieilles nations nous montre d'une manière si claire, si précise et si inquiétante.

Ils n'ont pas dit, non plus, à leurs électeurs, qu'une fois lancé dans la voie des armements, un peuple doit augmenter et toujours augmenter ses armées, multiplier et toujours multiplier ses navires de guerre. Mais l'exemple de notre propre milice, dont le budget annuel a augmenté de six millions en quelques années, est suffisant à nous rendre soupçonneux du silence de ces messieurs, et défiants de leur opti-

misme. Mais ils vont plus loin encore, dans leur tentative d'endormir l'opinion publique, et depuis le commencement de ce débat ils se sont efforcés de laisser entendre que cette loi nouvelle et inouïe découle naturellement de nos statuts, et qu'elle n'est que le développement de notre loi actuelle de la milice.

L'article 69 de cette dernière loi décrète expressément que le Gouverneur en Conseil ne pourra mettre notre milice actif sur les frontières ou au-delà, que pour la défense du Canada. Malgré les affirmations contraires, je persiste à dire que cette disposition ne justifie pas les conclusions que ces honorables messieurs, à savoir que le Canada est tenu de partager toutes les guerres de l'empire, mais qu'il en résulte plutôt que le Canada n'est tenu qu'à ses propres guerres, et qu'il n'est en guerre que lorsqu'il est attaqué.

C'est ainsi que l'a toujours interprété le peuple de ce pays ; et la loi qu'on nous propose en est une qu'il ignore, qui est contraire à ses croyances politiques, et sur laquelle il n'a jamais été consulté.

Mais le peuple, aux yeux de ces honorables messieurs de la droite, le peuple, ils l'ont assez répété, ils l'ont assez laissé entendre, le peuple, pour eux, est un grand enfant en tutelle, qu'il ne faut pas consulter sur ces graves questions, par crainte de son fanatisme et de ses passions juvéniles. Cette conviction domine tellement l'esprit de nos honorables collègues que l'aveu en déborde de tous leurs discours, il s'échappe par toutes les nombreuses fissures de leur argumentation.

Monsieur l'Orateur, j'avoue sincèrement que je ne puis comprendre l'efficacité de la convocation du Parlement après le départ de notre flotte, pour exprimer après coup son approbation ou sa désapprobation... Et, je ne puis voir dans cette disposition qu'un dernier subterfuge pour cacher grossièrement aux yeux du peuple le coup funeste que l'on porte à son droit absolu jusqu'ici de contrôler les deniers publics que l'on engage ici, en ce moment même, d'avance et sans son consentement; un dernier subterfuge pour cacher à peine et de la manière la plus méprisante l'atteinte humiliante dont on blesse à jamais la conscience nationale, en imposant à tout un pays une guerre qu'il n'aura ni déclarée, ni désirée, et qu'il réprouvera peut-être.

Voilà, monsieur l'Orateur, autant de choses nouvelles que le peuple, après tout, a le droit de connaître et d'apprécier avant d'y être lié à jamais. Ce sont là autant de considérations nouvelles qui justifient amplement l'amendement de l'honorable député de Jacques-Cartier, et qui feront de cette loi, si elle est adoptée ainsi, non seulement un abus de mandat, mais un attentât à la liberté populaire et aux institutions de ce pays.



Mais je ne veux pas reprendre mon siège sans déclarer à ce Gouvernement que je suis prêt à subir les conséquences extrêmes de mes convictions, afin de décharger entièrement ma responsabilité du forfait qu'il va commettre ; et puisqu'il refuse l'appel au peuple que nous lui demandons, avec les milliers de signataires des requêtes que nous lui avons présentées, je suis prêt, monsieur l'Orateur, à remettre immédiatement ma démission entre vos mains, si l'honorable ministre des Postes, (M. Lemieux), qui s'est fait le défenseur de cette politique dans ma province, veut faire de même et venir subir avec moi les risques d'une élection dans le comté de Champlain, où il trouvera, j'en suis sûr., une population au-dessus de l'esprit de fanatisme et de parti que lui et ses honorables amis semblent tant redouter chez notre peuple.

Monsieur l'Orateur, je me suis joint de tout cœur à l'honorable député de Ste-Anne (M.Doherty), lorsqu'il félicitait l'honorable premier ministre de son prompt retour à la santé. J'en étais particulièrement heureux, mais je suis certain que l'honorable député n'a pas dit là toute sa pensée et a tû le meilleur de son âme. Il aurait voulu rajeunir l'honorable premier ministre. Nous voudrions tous le rajeunir, espérant qu'avec ses brillantes années de jeunesse il retrouverait ses convictions d'autrefois, et qu'au lieu de défendre ce bill devant la Chambre, il le combattrait à nos côtés.

Incident Blondin-Brodeur ou le député de Champlain réussit à lire au Ministre un article du "Devoir" intitulé L'Hon. L. P. Brodeur. Menteur public !

M. P. E. BLONDIN (Champlain) (texte): Monsieur le Président, je ne dirai qu'un mot car à cette heure avancée de la nuit, je ne veux pas que mes adversaires ajoutent au prétendu crime dont ils m'accusent, celui de prolonger davantage ce débat. Je regrette que le très Honorable Premier Ministre ne soit pas à son siège, car je désirerais lui poser une question directe à laquelle il a seul autorité pour répondre ; et je ne puis retenir l'expression de mon étonnement de l'indifférence que le très honorable monsieur témoigne à ce débat, et je me demande si un regret tardif ne l'aurait pas enfin atteint et inspiré de ne pas participer à la comédie criminelle qui se joue ici. L'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries a l'audace d'insinuer que j'aurais dû m'adresser à lui pour m'informer avant de porter les accusations.

A lui, je n'ai qu'une réponse bien courte à donner. Il était en Chambre quand j'ai porté mes accusations. Puisqu'il avait en main, comme il le prétend. la preuve de la justification du député de Richelieu, pourquoi ne s'est-il pas levé de son siège, et que ne me les a-t-il données alors ? J'aurais retiré mes accusations. et il aurait évité cette enquête.

Mais, monsieur le Président, cette affirmation du Ministre est tout simplement une balourdise et une supercherie. La preuve à l'enquête a démontré que, même si le ministre avait voulu, de bonne foi, et avec moi, faire une enquête privée, il n'aurait rien trouvé, car tout lui avait été soigneusement caché, et les livres que nous aurions examinés ne lui auraient rien dit,, car ils étaient falsifiés. Et je défie le ministre de me contredire quand j'affirme qu'à l'heure actuelle il lui est encore impossible de faire une enquête, car les documents sont détruits et les livres falsifiés.

Je comprends qu'il ne m'appartient pas de discuter la preuve, les faits ou le rapport du Comité dans cette cause où je suis partie intéressée, mais je tiens à protester de toutes mes forces contre cette partie du rapport de la majorité qui m'attaque personnellement, et qui tente de me faire jouer le rôle du coupable en cette enquête.

La mentalité politique des honorables membres du Gouvernement, leur aveuglement partisan et haîneux. les a em-

pêchés de réaliser, par leurs propres forces intellectuelles, la stupidité de l'action qu'ils commettent en m'accusant — mais l'opinion publique, exprimée par la voix de tous les journaux de ce pays, indifféremment aux distinctions de partis et particulièrement les journaux libéraux eux-mêmes, et des plus grands, des plus lus et des plus influents de leur parti— a enfin rappelé les honorables messieurs aux lois de la convenance et leur a fermé la bouche sur cette honteuse partie de leur rapport.

Ce soir, pas un d'eux n'a osé commenter cette partie de leur rapport ; ils se sont tus, parce qu'ils en ont tous eu honte, et qu'ils ont entendu le pays tout entier les conspuer, et eux qui, hier, parlaient de m'expulser et de me lyncher n'ont plus un mot pour me condamner, et restent les lèvres stupidement closes devant l'expression du mépris que je leur jette de mon siège.

Les partisans du Gouvernement ont combiné tous leurs efforts, leur éloquence et leur subtilité à détourner la véritable signification de la présente enquête, en s'apitoyant sur le sort du député de Richelieu, et en rétrécissant tout ce débat à la mesquine mesure d'une question de piastres et de centins. Mais ils ne tromperont pas l'honnête bon sens du peuple de ce pays ; ils ne tromperont pas la pure et limpide clairvoyance de ce bon juge intègre, qui, bien avant le ridicule effort de cette nuit, a condamné sévèrement le député, le ministère et les méthodes que j'ai dénoncées. Que les honorables membres de la [illegible]prennent bien que la présente question les dépasse tous, du plus petit jusqu'au plus grand ; elle comporte le plus grand de nos principes parlementaires, celui de l'intégrité du Parlement et de l'honneur de la nation.

C'est à cette hauteur que se trouve la véritable portée de ce débat, et pas une ligne plus bas.

Que ceux qui m'entendent et qui me regardent en face, des banquettes ministérielles, écoutent bien ceci : j'ai pour Monsieur Lanctôt toute la sympathie et toute la déférence qu'un honorable membre de cette Chambre doit à un confrère ; j'ai, pour tous ceux qui siègent en face comme à côté de moi, tout le respect qui leur est dû, mais qu'ils sachent bien une chose, c'est que quand cette sympathie viendra en conflit avec mon devoir, je n'hésiterai pas un instant à la sacrifier et à la fouler aux pieds ; c'est que quand l'intérêt public, la moralité et ma conscience seront entre eux et moi, qu'ils se le tiennent pour dit, je leur passerai sur le corps, et je n'aurai aucun égard pour eux.

Et qu'ils me permettent de le répéter, il ne s'agit pas ici de M. Lanctôt, du parti libéral ou de qui que ce soit dans cette Chambre, mais bien seulement

de la bonne administration des affaires publiques et de l honneur de la nation.

Un honorable député criminaliste de Montréal, le député de Montcalm (M. Lafortune) a voulu faire du pathétique au milieu des balourdises de son grotesque discours ; il m'a lancé des malédictions, des souhaits de malheur... il m'a jeté des sorts! ! !... et m'a demandé compte des larmes que j'avais fait verser. Il a oublié pour un moment, et contre sa coutume, le ministère qu'il remplit. Lui, qui est chaque jour devant les tribunaux criminels, représentant la Couronne, et demandant le châtiment des coupables, que me répondrait-il si je lui demandais compte des larmes qu'il fait verser chaque jour, lui qui réclame sans cesse des châtiments, et des supplices et même la mort.

Il est dans la même position que moi, et en portant les accusations que j'ai portées, je n'ai fait que remplir ici le sévère ministère qu'il remplit là-bas.

Maintenant, je sais que le très honorable premier ministre sera ici dans un instant, et qu'il votera pour la motion de blanchissage du député de Richelieu. Je lui demande de vouloir bien dire au pays si, en votant ainsi, il entend ratifier en tous points la conduite du député de Richelieu, et s'il veut faire savoir demain, aux milliers d'employés publics, aux députés, aux hommes publics qui demain liront le résultat de ce débat, s'il entend faire répéter demain dans toutes les demeures et à tous les foyers du pays, qu'il est permis à tous de détourner les biens et l'argent de l'Etat à leur profit, et s'il est prêt à couvrir de son manteau auguste de premier ministre de ce pays tous ces malversateurs, pourvu qu'ils remboursent plus tard ce qu'un jour ils auront volé ?

M. P. E. BLONDIN (Champlain): Monsieur l'Orateur, c'était mon intention de demander la parole sur la question que l'honorable ministre (M. Brodeur) vient de traiter. Je voulais rappeler à la Chambre que j'ai nié avoir prononcé les paroles que le ministre m'a prêtées et dont il prétendait avoir puisé le compte rendu dans le "DEVOIR, et que ce journal affirme n'avoir pas publié le compte rendu en question.

Je serais bien aise d'entendre le ministre dire à la Chambre où il a pris les extraits sur lesquels il base l'accusation de déloyauté qu'il porte contre moi devant cette Chambre. Ces comptes rendus ont été empruntés à l'un des journaux libéraux, soit au "Soleil" ou à la "Vigie".

L'hon. M. BRODEUR: L'honorable député (M. Blondin) ne niera pas, je suppose, que ceci est un extrait d'un article publié dans le DEVOIR......

Quelques VOIX: Asseyez-vous

L'hon. M. BRODEUR : Je pose simplement la question et je me demande pourquoi on m'interrompt ainsi, vu surtout que

le représentant de Champlain ne soulève pas d'objections. Il ne niera pas, je suppose, que le passage suivant se trouvait dans le DEVOIR qui lui attribuait ce langage :

"Vous intimidez le peuple en agitant le drapeau anglais, et en ajoutant que nous devons contribuer toujours et partout à la défense de cet ennemi de nos libertés constitutionnelles ; mais on ne nous fera pas oublier qu'en 1837 il a été nécessaire de percer des trous dans ce drapeau afin de pouvoir respirer l'air de la liberté".

M. BLONDIN : Voilà précisément où l'honorable ministre a tort. Ce compte rendu contient des paroles que j'ai proférées, mais aussi d'autres dont je ne suis jamais servi, de sorte que le compte rendu comporte un sens différent du sens de mes paroles. Afin d'élucider la question, j'ai l'intention de traduire ce passage et de m'en rapporter au jugement de la Chambre. L'article, qui a pour titre "M. L. P. Brodeur," accuse le ministre d'avoir trompé la Chambre. J'ignore si j'ai l'habileté voulue pour le traduire.

Sir WILFRID LAURIER: A l'ordre !

M. L'ORATEUR : On soulève une question d'ordre et je voudrais savoir en quoi elle consiste.

Sir Wilfrid LAURIER : Selon moi, le ministre de la Marine et des Pêcheries a donné des explications et déclaré que les paroles du représentant de Champlain qu'il citait avaient été rapportées dans le "Devoir" Il s'agit de savoir, il me semble, si ces paroles sont empruntées au "Devoir".

M. LAKE : J'ai compris qu'on critiquait un article du "Devoir". Assurément, la Chambre doit savoir ce qu'est cet article.

L'hon. M. BRODEUR: M. l'Or...

M. l'ORATEUR: La question de règlement a été posée et les honorables députés doivent s'en tenir à cette question.

L'hon. M. BRODEUR : J'ai cité trois extraits que j'ai attribués à l'honorable député (M. Blondin)......

L'hon. M. FOSTER: Ce n'est pas traiter la question de règlement.

L'hon. M. BRODEUR: Si l'honorable député (M. Foster) désire que j'expose la question de règlement......

M. l'ORATEUR: Si je comprends bien, le ministre parle d'un article et le représentant de Champlain d'un autre. C'est l'appel au règlement que je désire entendre discuter.

L'hon. M. BRODEUR: C'est afin de le discuter que j'ai pris la parole. L'article publié dans le "Devoir" est tout à fait blessant et injurieux.

L'hon. M. FOSTER : Je prétends que le ministre ne traite pas la question de règlement, mais la première question.

L'hon. M. BRODEUR: Si l'honorable député me permet d'exposer la question de règlement, il pourra soulever des objec-

tions, si je m'en éloigne......

L'hon. M. FOSTER: Auriez-vous la bonté, monsieur l'Orateur, de dire en quoi consiste l'appel au règlement ?

L'hon. M. BRODEUR: Je ne sais pourquoi l'honorable député ne me permet pas d'exposer la question de règlement......

L'hon. M. FOSTER: L'honorable ministre n'expose pas la question de règlement.

L'hon. M. BRODEUR: Cet article m'accuse d'avoir trompé la Chambre...

M. SPROULE: Si je saisis bien, voici le différend : l'honorable député se plaint qu'un article qui ne rapporte pas fidèlement ses paroles est cité en cette enceinte, et qu'on l'en tient responsable.

Quelques VOIX: Pas du tout.

M. SPROULE: Oui, et il apporte cet article afin de ne pas laisser croire à la Chambre qu'il a tenu le langage qu'on lui attribue et, dans ce but il demande la permission de lire l'article. A mon sens, on devrait lui permettre d'en donner lecture afin de règler la question.

M. L'ORATEUR: Si c'est le même article dont le ministre de la Marine et des Pêcheries se plaint, on devrait, j'imagine, en permettre la lecture. Mais si je comprends bien, le représentant de Champlain désire lire un autre article.

M. BLONDIN: C'est le même.

M. l'ORATEUR: La déclaration d'un membre de la Chambre doit être acceptée et ne peut être contredite au dehors ni même par les députés...

Une VOIX: C'est le même article!

M. BLONDIN: Je désire lire le même article afin d'expliquer les faits à la Chambre et de lui permettre de se prononcer entre le ministre et moi. Le ministre, qui n'a pas retiré ses paroles—et c'est pour cela que je ne veux pas laisser tomber l'incident—m'a accusé d'avoir proféré des paroles déloyales, et il a déclaré qu'il empruntait ces paroles aux comptes rendus du "Devoir" cherchant à faire croire à la Chambre qu'elles devaient avoir été fidèlement rapportées puisqu'elles paraissaient dans un journal publié par mes amis. Cette déclaration n'est pas exacte, monsieur l'Orateur, et je désire lire l'article, afin d'expliquer...

L'hon. M. BRODEUR: Ce que je voulais dire...

Quelques VOIX : A l'ordre !

L'hon. M. BRODEUR: Voici le passage que je désire lire:

"Le qualificatif est raide ; la chose, hélas ! est pire encore.

"M. Brodeur, ministre de la Marine et des Pêcheries, a cyniquement menti, de son siège à la Chambre des Communes".

M. l'ORATEUR : A l'ordre! L'honorable député enfreint les règles de la procédure parlementaire. Il ne lui est pas permis de lire un extrait d'un journal attaquant la véracité d'un membre de la Chambre.

M. BLONDIN : Je n'entends pas rapporter ce qui se dit au-

dehors.

M. l'ORATEUR : L'honorable député comprend le règlement. La déclaration d'un membre de la Chambre doit être acceptée...

M. BLONDIN : Je crois que les explications que le ministre a données à la Chambre...

Quelques VOIX : Rétractez-vous.

M. BLONDIN : Je suis prêt à rétracter tout ce qui est déf ıdu par les règles de la procédure 'parlementaire. J'ai compris que le ministre de la Marine et des Pêcheries a dit à la Chambre que je n'ai pas fidèlement rapporté et que j'ai dénaturé les paroles attribuées au "Devoir".

L'hon. M. BRODEUR: Je n'ai rien dit de semblable.

M. BLONDIN: Si le ministre est prêt à retirer ce qu'il a dit, je consens à faire des excuses si j'ai enfreint le règlement.

M. l'ORATEUR : Le règlement s'applique au ministre ainsi qu'à l'honorable député ; le ministre doit accepter la parole de ce dernier.

M. DOHERTY : Si j'ai bien saisi votre pensée, monsieur l'Orateur, vous avez décidé que le représentant de Champlain a le droit de lire l'article...
ble député de Champlain lit-il

M. l'ORATEUR : L'honora-
précisément le même article...?

M. BLONDIN : C'est le même article.

Sir Wilfrid LAURIER : Permettez-moi d'exposer la question...

M. BLONDIN : Je suppose que c'était dans la "Vigie".

Sir Wilfrid LAURIER: Dans la "Vigie" ou dans le "Soleil". Alors le point soulevé par le ministre de la Marine et des Pêcheries est réglé....

M. R. L. BORDEN : En tant que je comprenne, l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Brodeur) s'est levé sur une question de privilège, et cette question a été soulevée à propos d'un article qui a été publié dans le "Devoir" samedi, ou peut-être hier. Je ne sais pas quelle est la date, et je ne sais pas ce qu'il y a dans l'article. Eh bien ! le ministre ne lit pas l'article à la Chambre. Il en donne le sens à la Chambre et le caractérise comme un article qui est très inconvenant et beaucoup trop sévère. Mais il n'est pas la seule personne intéressée dans la question. La question était, au début, entre lui et un autre honorable membre de cette Chambre— l'honorable député de Champlain (M. Blondin). L'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries avait accusé l'honorable député de Champlain d'avoir prononcé certaines paroles inconvenantes, et il en avait cité comme preuve la publication de ces paroles dans le "Devoir". Quand l'honorable député de Champlain nia la chose, le ministre dit : Oui, mais c'est votre organe. Il a essayé, si je comprends bien, de jeter du discrédit sur la dénégation de l'honorable député de Champlain parce qu'il a dit:

Ces choses [illegible]t été publiées dans votre propre organe. Très bien. Maintenant, le ministre vient devant la Chambre et soulève une question de privilège. Il ne suit pas l'usage, généralement adopté, de lire l'article à la Chambre. Mon honorable ami de Champlain croit qu'il a le droit de le lire. J'apprécie entièrement ce qui a été dit au sujet de la lecture, devant cette Chambre, d'un article d'un caractère scandaleux concernant n'importe quel honorable député.

C'est une règle parfaitement bonne et une règle à laquelle nous devons tous nous conformer, mais si la question de l'inconvenance d'un article est amenée devant la Chambre et qu'une question de privilège soit soulevé, cela devient réellement le privilège de toute la Chambre parce que l'honneur et la dignité de toute la Chambre sont attaqués. Quelques honorables députés peuvent croire que si l'auteur de l'article s'est servi de paroles de cette nature il devrait être amené à la barre de la Chambre et sa conduite devrait être examinée d'une manière un peu plus officielle. Si c'est là du bon raisonnement, comment allons-nous empêcher que l'article soit lu à la Chambre ?

L'hon. M. BRODEUR : L'article auquel je trouve à redire, est, comme je l'ai dit, d'un caractère très blessant. L'auteur a déclaré en termes généraux... cle.

Quelques VOIX : A l'ordre !

L'hon. M. BRODEUR : Eh bien ! c'est une règle qui, je crois, mérite quelque considération. Il se publie dans un grand nombre de journaux, contre des membres de cette Chambre, des articles du caractère le plus blessant et le plus insultant, et les honorables députés ne désireraient pas beaucoup voir ces articles étalés devant la Chambre. Mais dans le cas actuel...

L'hon. M. FOSTER : Vous feriez mieux, alors, de ne pas soulever la question.

L'hon. M. BRODEUR : Non, mais je soulève cette question comme question de privilège...

M. SPROULE : Il me semble que la conduite de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries est plus contraire aux règlements de cette Chambre que celle de l'honorable député dont il se plaint...

M. BLONDIN : Monsieur l'Orateur, ce n'est pas pour moi un plaisir de chercher à lire cet article, mais je constate que le[s] déclarations faites par le ministre dans cette Chambre ont été rapportées inexactement dans tout le pays. J'ai maintenant dans ma main ma justification, mais le ministre essaie de m'empêcher de la présenter à la Chambre. Je ne veux pas l'accuser, mais je désire expliquer au pays que lorsque j'ai été accusé d'avoir exprimé de tels sentiments il n'y avait aucun lieu de le faire. Je suis parfaitement disposé à ne lire au-

cun des mots blessants, par considération pour le ministre, mais je crois que la Chambre aimerait avoir une traduction de l'article.

M. l'ORATEUR : L'appel au règlement doit être décidé. Je suit sûr que la Chambre voudra que l'honorable député de Cham plain (M. Blondin), donne une explication complète, et que la Chambre sera prête à l'entendre sur ce point...

M. MONK : Le but de mon ho norable ami n'est pas de contredire quoi que ce soit de ce qui a été dit ici par le ministre. La question soulevée est une question de privilège— une plainte au sujet d'un article publié dans un journal. Il y a immédiatement, ce me semble, un droit inhérent, pour la Chambre, de prendre connaissance de cet article de journal...

Sir Wilfrid LAURIER : Il n'y a pas de question de privilège qui ait été soulevée en vue de provoquer à ce sujet de discussion ultérieure...

M. HAGGART (Lanark) : Le très honorable Premier Ministre a raison, mais il aurait dû ajouter que l'honorable député, tout en expliquant sa propre conduite à la Chambre, a le droit de le faire à sa manière...

M. l'ORATEUR : C'est là, semble-t-il, une question assez compliquée....

M. REID (Grenville): Monsieur l'Orateur, vous avez permis au Ministre de la Marine de donner lecture d'une partie de ce même article, et, comme résultat, le sens de l'article dans son ensemble est dénaturé.

Quelques DEPUTES : Règlement !

M. REID (Grenville) : Est-il juste, monsieur l'Orateur, de permettre au ministre de la Marine de donner lecture de quelques lignes de cet article qui en dénaturent le sens et de ne pas permettre à l'honorable député de Champlain de donner lecture de l'article en entier, afin que la Chambre en saisisse la réelle portée ?

M. l'ORATEUR: Bien entendu, l'honorable ministre de la Marine a donné des explications qui lui étaient personnelles et il s'en est tenu là...

M. BLONDIN : Au début de la séance, je me proposais de donner lecture de cet article, afin de mettre les choses sous leur vrai jour en ce qui me regarde, mais j'en ai été empêché, le ministre de la Marine ayant pris les devants. Je voudrais maintenant donner lecture de l'article à la Chambre sans commentaires, en vue de remettre les choses au point en ce qui me concerne.

M. l'ORATEUR: Si l'article contient des affirmations que l'honorable député n'aurait pas le droit de faire de lui-même, doit-il être laissé libre d'en donner lecture en dépit de la défense du règlement ?

M. BLONDIN : Monsieur l'Orateur, je ne vois rien de très injurieux dans l'article, si ce n'est qu'il renferme à l'endroit du ministre une accusation dont

je serais le premier à lui fournir l'occasion de se laver.

M. RHODES : Si j'ai bien compris, le ministre de la marine a demandé de fournir des explica tions d'une nature personnelle au sujet d'un article publié dans le "Devoir". Il n'a pas donné lecture de cet article...

Ma prétention c'est que si la Chambre est saisie d'une question de privilège elle a le droit d'entendre lecture du texte de l'article, et c'est ce que se propose de faire l'honorable député de Champlain. Si la Chambre n'est saisie d'aucune question de privilège, alors toute la discussion est en contravention au règlement.

Sir Wilfrid LAURIER: Dans ces circonstances, on ne saurait lui permettre de donner lecture du texte en question...

M. R. L. BORDEN: Le Premier Ministre oublie ceci, que la question de privilège soulevée par le ministre de la Marine ne le regarde pas seulement lui-même, mais regarde aussi l'honorable député de Champlain.

L'hon. M. BRODEUR : Vous faites erreur......

M. R. L. BORDEN : Mais, si ! Il y est question du commencement à la fin de l'attaque dirigée par le ministre de la Marine contre l'honorable député de Champlain.

L'hon M. BRODEUR : Oh que non !

M. R.L.BORDEN : C'est cela ou ce n'est rien. L'honorable ministre de la Marine affirme que cela ne regarde pas l'honorable député de Champlain, mais de fait cela le regarde de très près. L'honorable ministre de la Marine lorsque le député de Champlain a fait sa dénégation, s'est écrié : "Mais cela a paru dans votre propre organe"

L'hon. M. BRODEUR: Quand j'ai dit que ces paroles avaient été publiées dans le "Devoir", il a reconnu que c'était vrai, ajoutant que le rapport ainsi conçu n'était pas fidèle...

M. McINTYRE : On ne permettra peut-être d'interjecter une observation...

W. R. L. BORDEN : Il a déjà déclaré que c'est ce qu'il se propose de faire.

M. BLONDIN : Monsieur l'Orateur, si j'insiste pour répéter ceci à l'honorable ministre, c'est parce qu'il me représente comme ayant dit les paroles qu'il prétend m'être attribuées par le "Devoir".

M. l'ORATEUR : Je pense que l'honorable député ferait bien de s'en tenir à sa propre question de privilège...

M. BLONDIN : J'allais affirmer que la suite de cet article est ainsi conçue : "La Chambre a été induite en erreur, comme on le voit à la page 159......"

Quelques DEPUTES : Règlement !

M. l'ORATEUR : Ma décision est qu'on ne saurait donner lecture de cet article contredire la déclaration du ministre de la Marine.

M. BLONDIN : Je me pro-

sant que tous ces extraits sont tirés du journal "Le Devoirii, leur organe..." page 159, lignes 13 et suivantes.

"Il a dit encore (ligne 40 et suivantes) :

"L'hon. M. Brodeur : Le même honorable député parlant à St-Louis de Blandford— et cet extrait est aussi pris dans "Le Devoir"— a dit :

"Les Anglais n'ont jamais rien fait pour les Canadiens-Français. Nous ne leur devons rien. Les Canadiens français n'ont pas à s'occuper de l'opinion des autres provinces sur la question navale. Ils sont capables de régler eux-mêmes les questions qui les concernent sans aller prendre des conseils ailleurs. Les mêmes qui ont arraché les entrailles de nos grands-pères sur les plaines d'Abraham nous demandent aujourd'hui de vous sacrifier pour leur salut.

"M. Blondin, le député auquel s'adressait M. Brodeur, ayant contesté l'exactitude de ces prétendues déclarations, M. Brodeur a repris (page 159, lignes 61 et suivantes ; page 160, lignes 1 et suivantes).

L'honorable M. BRODEUR : Bien nous allons en prendre une autre, dans le "Devoir" du 30 octobre :"

"L'Angleterre est allé jusqu'au point d'écraser ses colonies comme a fait l'ancienne Rome impériale.

"M. Blondin : C'est absolument faux.

"L'hon. M. Brodeur (lisant) "Les seules libertés dont nous jouissons, nous les avons arrachées aux Anglais. L'Angleterre n'a pas conquis le Canada par amour ni pour planter la croix du Christ comme l'a fait la France, mais pour établir des postes de commerce et faire de l'argent. Elle a semé par tout le monde des germes de haine, de querelle et de guerre. Nous en avons assez des Anglais et de l'Angleterre.

"Ainsi donc, par trois fois ; d'une façon générale d'abord, d'une façon particulière ensuite et en spécifiant les textes auxquels il référait, M. Brodeur a déclaré qu'il s'appuyait sur l'autorité du journal "Le Devoir".

Les trois fois, M. Brodeur, député et ministre de la Couronne, grand amiral de la flotte canadienne et futur chevalier de l'ordre de St-Michel et Saint-Georges, s'est trompé.

"Nous défions qu'on trouve dans un compte rendu quelconque d'un discours de M. Blondin publié dans "Le Devoir" au cours de la campagne électorale de Drummond-Arthabaska, les deux textes que M. Brodeur a cités et que nous venons de reproduire.

"M. Brodeur a prétendu lire des extraits du "Devoir" du 30 octobre. Nous pourrions lui répondre simplement que le 30 octobre étant un dimanche, "Le Devoir" n'a pas paru ce jour-là et que le numéro du 30 octobre n'existe que dans son imagination.

"Mais certains, qui ne savent pas jusqu'où peuvent aller l'audace et le cynisme de M. Louis Philippe Brodeur, pourraient croire qu'il s'agit d'un lapsus et que le texte incriminé a été publié dans un autre numéro du journal. Il n'en est rien.

"Froidement et de propos délibéré, escomptant l'impossibilité presque absolue où l'on se trouvait de le démentir séance tenante, comptant que pas un de ses collègues ne pourrait le croire capable d'un pareil coup, M. Brodeur a affirmé que nous avions mis au compte de M. Blondin des paroles que nous ne lui avions jamais prêtées.

"Sir Wilfrid LAURIER : A l'ordre ! A l'ordre !

"M. BLONDIN :

"Est-ce assez complet et que pensez-vous, maintenant, du monsieur ? En Angleterre, un ministre qui se ferait prendre dans un pareil guêpier recevrait de son chef l'ordre de remettre immédiatement son portefeuille. Il n'oserait plus se montrer dans une réunion publique, et courrait dérober, dans une lointaine retraite, sa honte et son ignominie."

Quelques DEPUTES : A l'ordre ! A l'ordre !

"M. BLONDIN :

"Que va faire M. Brodeur ?

"Et M. Laurier tolèrera-t-il longtemps encore que l'un de ses collègues trompe publiquement la Chambre et le pays ?"

Je cite cet article pour établir, devant la Chambre et le pays, que toutes les par[illegible] l'honorable ministre m'a prêtées, comme rapportées par "le Devoir", toutes les paroles qu'il m'a attribuées devant la Chambre en les empruntant à d'autres journaux, sont absolument fausses.

Je demande maintenant à l'honorable ministre de vouloir bien déposer, sur le bureau de la Chambre, l'article qu'il prétend avoir cité ; sinon, je lui dirai qu'il s'est trompé et qu'il a été tres injuste à [illegible]on égard.

J'ai cité cet article pour faire voir à la Chambre et au pays que tous ces mots à moi attribués par l'honorable m[illegible] et que la presse a reproduits comme étant de moi, je ne les ai jamais prononcées et que cette affirmation est absolument fausse. Je demande à l'honorable ministre de déposer sur le bureau de la Chambre l'article qu'il prétend avoir cité, et s'il s'y refuse, de déclarer qu'il avait tort et de retirer sa dé[illegible]ration.

—

il
de
e-
'
a-
l·

è-
e
es
a
à
·

à
r
e
-
ui
l

e
s
-

s
s
-
t
-
e
e
l
-